

## MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Compte tenu de la tempête de neige du 17 février 2025 et étant donné l'impossibilité pour les membres du conseil municipal de se rendre au lieu des délibérations vue la fermeture de la route 132 et de certains chemins municipaux, selon les règles de régie interne la séance ordinaire est reportée au lendemain, soit le 18 février 2025.

*Séance ordinaire du 17 février 2025 reportée au 18 février 2025*

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** de la municipalité de Notre- Dame-des-Neiges tenue à la Salle municipale, située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges, lieu ordinaire des délibérations dudit conseil, ce 18 février de l'an DEUX MILLE VINGT-CINQ à compter de 19H00, à laquelle sont présents(es) :

**Présences :**

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Charles Lavoie  
Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

**Absences :**

Mesdames Hélène Poirier, Lise-Marie Duguay et monsieur Philippe De Carufel.  
Assiste également à ladite séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier.

Aucune personne est présente dans la salle. Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé.

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier et de la séance extraordinaire du 10 février 2025**
- 3. Dossiers finances**
  - 3.1 Adoption des déboursés du mois de janvier 2025
  - 3.2 Bonification de 2 000 \$ pour le budget en honoraires professionnels pour l'ingénierie relativement à l'inspection du pont de Cap-Marteau
- 4. Dossier administration**
  - 4.2 Dépôt annuel du bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024
  - 4.3 Dépôt bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023
  - 4.4 Dépôt du rapport de gestion contractuelle Année 2024
  - 4.5 Dépôt du rapport annuel des ouvrages de surverse - Année 2024
  - 4.6 Adoption du schéma de couverture de risque pour l'année 2024 – an
  - 4.7 Annulation d'un solde pour fiche annulée – certificat F-24-000122 au montant de 1,58\$
  - 4.8 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires pour le siège #4
  - 4.9 Dépôt de la liste des ventes pour taxes mise à jour en date du 13 février 2025
- 5. Dossiers urbanisme**
  - 5.1 Adoption du règlement 526 amendant le règlement 417 à un programme de crédits de taxes foncières permettant de favoriser le développement économique des entreprises sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
- 6. Dossiers Voirie**
  - 6.1 Priorités investissements TECQ 2024-2028
  - 6.2 Autorisation au directeur général de mandater une firme d'ingénierie pour la mise à jour du plan d'intervention sur le réseau dans le cadre du PGA
  - 6.3 Autorisation au directeur général à conduire et à mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation du Plan de Gestion des Actifs en eau
  - 6.4 Autorisation au directeur général de publier l'appel d'offre SEAO pour l'inspection et le nettoyage des conduites sanitaires dans le cadre du PGA
  - 6.5 Autorisation au directeur général pour la mise à jour des plans, devis et estimés pour la mise en place d'une chambre de débitmètre et d'une vanne Clayton pour le secteur de la grève Fatima des fonds de la TECQ pour 2024 et 2025
  - 6.6 Autorisation au directeur général pour la mise à jour des plans, devis et estimés pour la réfection de la Route du Sault
- 7. Dossiers citoyens et organismes publics**
  - 7.1 Demande d'autorisation pour l'ouverture d'un chemin de cabane à sucre au 2<sup>e</sup> rang Ouest
  - 7.2 Demande de commandite pour la tenue du Gala Reconnaissance de l'école secondaire de Trois-Pistoles
  - 7.3 Demande de don pour le Centre de prévention du suicide du KRTB
  - 7.4 Demande de crédit pour les matières résiduelles
  - 7.5 Appui et dénonciation relatif aux coupures de certains programmes destinés aux municipalités
- 8. Dossiers culture et loisirs**
  - 8.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Loisirs et sports URLS-BSL
  - 8.2 Demande au Programme de Restauration MRC des Basques pour la maison François-Leclerc
  - 8.3 Demande de contribution financière pour la tenue des activités de la semaine de relâche en collaboration avec la Ville de Trois-Pistoles
  - 8.4 Désignation d'un membre du conseil municipal pour le comité Biblio

- 8.5 Désignation d'un membre du conseil municipal pour le comité Habitation pour la relève agricole
- 9. Dossiers employés**
- 9.1 Demande d'augmentation de la compensation pour usage du cellulaire personnel du directeur général en raison de son usage 24/24
- 9.2 Mise en place du poste d'adjoint au contremaître des travaux publics et prime associée à ce rôle
- 10. Varia**
- 11. Période de questions**
- 12. Levée de la séance**

02.2025.22

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé monsieur Gilles Lamarre et il est résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février reporté au 18 février 2025 compte tenu de la tempête de neige. L'item Varia demeure ouvert.

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

02.2025.23

**2.1 Séance ordinaire du 20 janvier 2025 et séance extraordinaire 10 février 2025**

Chacun des membres du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 10 février 2025, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter les procès-verbaux, tel que rédigés.**

**3. FINANCES ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

02.2025.24

**3.1 Adoption des déboursés de mois de janvier 2025**

Le total représente un montant de 212 884,75 \$

Journal 1040 : Chèques n°s 33580 à 33581 pour 580,00 \$;

Journal 1041 : Prélèvements # PR-5741 à PR-5775 pour 42 676,71 \$

Journal 1042 : Chèques n°s 33582 à 33620 pour 108 937,74 \$;

Salaires : Périodes 1 à 5 comprenant dépôts salaires n°s 511646 à 511657 pour 59 715,87 \$.

Les frais mensuels de caisse pour 138,20 \$.

Frais d'intérêts sur l'emprunt Aqueduc Rioux& D'Amours : 836,23 \$

De plus, la balance de vérification, le bilan et les états financiers de janvier 2025 ont été acheminés à tous les membres du conseil municipal avec les documents de la présente réunion.

**Certificat de disponibilité de crédits n° 01-2025**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges approuve le paiement des comptes apparaissant sur la liste sommaire des déboursés mensuels ci-haut déposée.

02.2025.25

**3.2 Bonification de 2 000 \$ pour le budget en honoraires professionnels pour l'ingénierie relativement à l'inspection du pont de Cap-Marteau / Surplus affectation**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges prenne un montant de 2 000 \$ dans le surplus non affecté pour le transférer au poste 02-19000-411 à l'égard des coûts d'ingénierie plus élevés que le budget initial relativement à l'inspection du pont de Cap-Marteau.

**4. DOSSIER ADMINISTRATION**

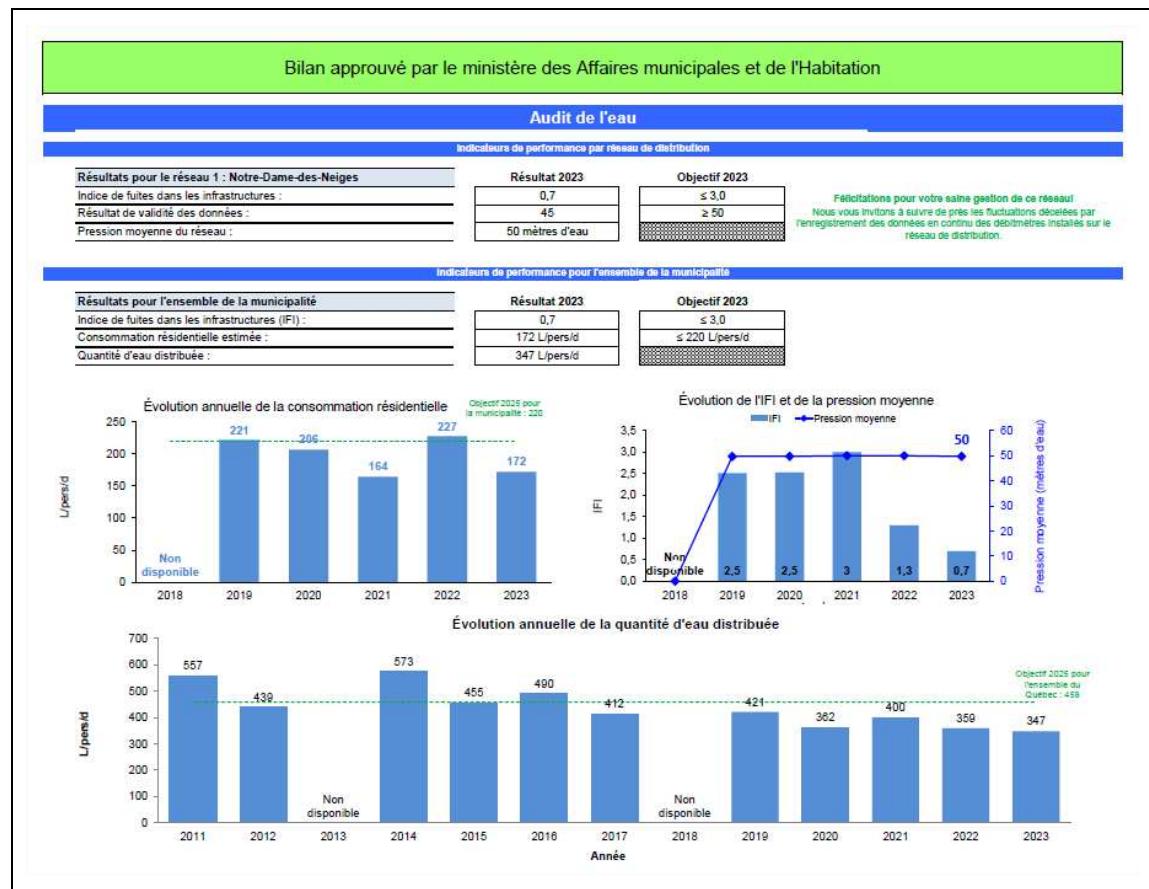
Il n'y a pas de point 4.1 dans cet ordre du jour.

**4.2 Dépôt annuel du bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024**

Le bilan 2024 est déposé. Celui-ci sera affiché sur le site Internet de la municipalité au plus tard le 31 mars selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**4.3 Dépôt bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2023**

On procède au dépôt du rapport du Bilan de l'eau pour l'année 2023 approuvé par le MAMH, le 22 janvier 2025. Ce rapport présente des mesures liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à mettre en place par la municipalité ainsi que les recommandations pour améliorer la qualité de ses indicateurs de performances, dont voici un résumé :



#### **4.4 Dépôt du rapport de gestion contractuelle Année 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$, le tout est accompagné du « Rapport sur la gestion contractuelle – Année 2024 ». Ce rapport sera publié sur le site Internet municipal.

Ce dépôt est accompagné du rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$ pour l'année 2024. Rappelons que l'article 961.4 du Code municipal fait état de l'obligation de publication de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, au plus tard le 31 janvier de chaque année. Cette liste est publiée sur le site Internet de la municipalité et couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

#### **4.5 Dépôt du rapport annuel des ouvrages de surverse - Année 2024**

Le rapport est déposé. En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU Q-2, r.34.1), un rapport annuel doit être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Ce rapport de l'année 2024 contient les éléments prévus à l'article 13 du ROMAEU.

02.2025.26

#### **4.6 Adoption du schéma de couverture de risques pour l'année 2024 – an 4**

Attendu que le rapport annuel d'activité du service incendie pour la période 2021-2025 est déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 février 2025 ;

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le schéma de couverture de risques pour l'année 2024 – an 4.

02.2025.27

#### **4.7 Annulation d'un solde pour fiche annulée – certificat F-24-000122 au montant de 1,58 \$**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges annule le solde de 1,58 \$ dans la fiche portant le matricule 0131-38-1438, car le certificat F-24-000122 annule cette fiche.

#### **4.8 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires pour le siège #4**

Report de la déclaration des intérêts pécuniaires à la séance de mars 2025 pour le siège 4 car la conseillère est absente compte tenu que son secteur est fermé à la circulation.

#### 4.9 Dépôt et adoption de la liste des ventes pour taxes

02.2025.28

Attendu que le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste finale des matricules montrant les arrérages de 2 ans (comptes en retard de l'année 2023) de sommes dues relativement à la vente pour non-paiement des taxes municipales ;

Attendu que certains dossiers ont été réglés et qu'il a encore 3 ayant des sommes dues ; Pour ces motifs, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Adopte et procède à la transmission de ces 3 dossiers à la MRC Les Basques avant le 10 mars 2025 à l'égard du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales et autres montants perceptibles portés dans leur fiche respective.

Les immeubles visés sont identifiés par les numéros de matricule et les numéros de lot rénové suivants :

Matricule	Lot rénové
0738-90-4612	5 546 253
0429-59-8607	5 547 218 et 5 547 535
0434-60-6451	5 545 965

Il est possible qu'avant l'envoi à ladite MRC que certains dossiers puissent se régler.

#### 5. URBANISME ET RÈGLEMENTS

02.2025.29

##### 5.1 Adoption du règlement 526 amendant le règlement 417 à un programme de crédits de taxes foncières permettant de favoriser le développement économique des entreprises sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte le règlement intitulé *Règlement n° 526 amendant le règlement 417 à un programme de crédits de taxes foncières permettant de favoriser le développement économique des entreprises sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges*.

La version complète, telle qu'adoptée, dudit règlement est reportée en annexe au livre des délibérations comme étant ici au long reproduit et au livre des règlements aux pages \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ ainsi que sur le site Internet de la municipalité <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/gref/>.

#### 6. DOSSIERS VOIRIE

02.2025.30

##### 6.1 Priorités investissements TECQ 2024-2028 Dossier 1211045 - version n° 1

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**Il est proposé** par monsieur Jean-Paul Rioux et **résolu** unanimement par les conseillers présents que :

- La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;
- La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **version n° 1** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

- La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement ;
  - La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
  - La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- 02.2025.31 6.2 **Autorisation au directeur général de mandater une firme d'ingénierie pour la mise à jour du plan d'intervention sur le réseau dans le cadre du PGA**
- Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à mandater la firme d'ingénierie de la FQM relativement à la mise à jour du plan d'intervention sur le réseau dans le cadre du PGA ;
  - Autorise monsieur Dany Larrivée à signer un contrat de gré à gré de moins de 25 000 \$ avec la firme d'ingénierie de la FQM.
- 02.2025.32 6.3 **Autorisation au directeur général à conduire et à mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation du Plan de Gestion des Actifs en eau**
- Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à conduire et à mandater la firme d'ingénierie de la FQM relativement à la réalisation du plan de Gestion des Actifs en eau ;
  - Autorise monsieur Dany Larrivée à signer un contrat de gré à gré de moins de 25 000 \$ avec la firme d'ingénierie de la FQM.
- 02.2025.33 6.4 **Autorisation au directeur général de publier l'appel d'offre SEAO pour l'inspection et le nettoyage des conduites sanitaires dans le cadre du PGA**
- Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à publier l'offre dans le SEAO à l'égard de l'inspection et le nettoyage des conduites usées et pluviales dans le cadre du PGA.
- 02.2025.34 6.5 **Autorisation au directeur général pour la mise à jour des plans, devis et estimés pour la mise en place d'une chambre de débitmètre et d'une vanne Clayton pour le secteur de la grève Fatima des fonds de la TECQ pour 2024 et 2025**
- Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à mandater la firme d'ingénierie Bouchard Service-Conseil relativement à la mise à jour des plans, devis et estimés visant la mise en place d'une chambre de débitmètre et d'une vanne Clayton dans le secteur de la Grève-Fatima étant affectés au fonds de la TECQ 2024-2028 pour les années 2024 et 2025 ;
  - Autorise monsieur Dany Larrivée à signer un contrat de gré à gré de moins de 25 000 \$ avec la firme Bouchard Service-Conseil.
- 02.2025.35 6.6 **Autorisation au directeur général pour la mise à jour des plans, devis et estimés pour la réfection de la Route du Sault**
- Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à mandater la firme d'ingénierie Bouchard Service-Conseil relativement à la mise à jour des plans, devis et estimés concernant la réfection de la Route du Sault en prévision de la demande de subvention au PAVL vers le mois de septembre 2025 ;

- Autorise monsieur Dany Larrivée à signer un contrat de gré à gré de moins de 25 000 \$ avec la firme Bouchard Service-Conseil.

7. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS**

02.2025.36 7.1 **Demande d'autorisation pour l'ouverture d'un chemin de cabane à sucre au 2<sup>e</sup> rang Ouest**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise Forêt A. Rioux Inc à procéder à l'ouverture du chemin au bout du 2<sup>e</sup> rang Ouest menant à l'exploitation de son érablière (déneigement 2<sup>e</sup> rang Ouest au sud-ouest du 96, 2<sup>e</sup> rang Ouest).

L'entreprise ayant fourni une attestation d'assurance auprès de la municipalité.

02.2025.37 7.2 **Demande de commandite pour la tenue du Gala Reconnaissance de l'école secondaire de Trois-Pistoles**

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges verse un montant de 200 \$ pour le tenue du gala Reconnaissance de l'École secondaire de Trois-Pistoles.

02.2025.38 7.3 **Demande de don pour le Centre de prévention du suicide du KRTB**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges émette un cheque au montant de 200 \$ au Centre de prévention du suicide du KRTB.

02.2025.39 7.4 **Demande de crédit pour les matières résiduelles**

Dossier matricule 0929-75-5838 propriétaires : Edouard Rousseau et Sara Boily  
Adresse de propriété : 3<sup>e</sup> rang Est

Trois taxes de services sont appliquées pour les matières résiduelles

Attendu que les propriétaires mentionnés ci-dessus ont soumis, en vertu du règlement 525 une demande de crédit concernant les taxes de matières résiduelles ;

Attendu qu'ils indiquent :

- Qu'ils ne prévoient pas utiliser la propriété portant le numéro civique 182-B, 4<sup>e</sup> rang O Ste-Françoise d'ici juin 2025 et ils demandent ainsi un crédit pour une durée de 6 mois) ;
- Qu'ils utilisent la résidence duplex portant le numéro civique 182, 4<sup>e</sup> rang O Ste-Françoise et qu'il n'y a seulement qu'un seul propriétaire pour deux unités de logement, ils souhaitent donc réduire les frais des matières résiduelles pour une unité, cet immeuble conservant sa fonction du duplex, mais étant actuellement utiliser pour loger leur famille sans son intégralité.

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Accepte la demande de crédit à l'égard des matières résiduelles au matricule : 0929-75-5838 pour le numéro civique du 182-B, 4<sup>e</sup> rang O Ste-Françoise. Un ajustement en crédit de 94 \$ sera appliqué, réduisant la tarification de 316 \$ à 222 \$ (soit l'application d'une tarification saisonnière) ;
- Refuse d'accéder à la demande de crédit à l'égard la résidence duplex à l'égard des matières résiduelles au matricule 0929-75-5838 pour le numéro civique du 182-B, 4<sup>e</sup> rang O Ste-Françoise. Le Conseil municipal juge que toutes les caractéristiques de duplex demeurent.

02.2025.40 7.5 **Appui et dénonciation relatif aux coupures de certains programmes destinés aux municipalités**

Considérant que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

Considérant que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

Considérant que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

Que soit transmise une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Amélie Dionne;

#### **8. DOSSIERS CULTURE ET LOISIRS**

02.2025.41

##### **8.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Loisirs et sports URLs-BSL**

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges renouvelle son adhésion annuelle à Loisirs et Sports URLs au montant de 180 \$.

02.2025.42

##### **8.2. Demande au Programme de Restauration MRC des Basques pour la maison François-Leclerc**

Attendu que la MRC Les Basques offre un programme d'aide à la restauration patrimoniale ;

Attendu que la maison Francois-Leclerc (maison hantée) fait partie de la liste des bâtiments admissibles sur le territoire des Basques de ladite MRC en date du 20 septembre 2023 ;

Attendu que la demande de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges vise à obtenir une aide financière pour la réalisation de plans et de devis produits par un ingénieur spécialisé en bâtiment patrimonial, en vue de travaux de renforcement et de soutènement des vestiges de la maison Francois-Leclerc, incluant l'installation d'une membrane pour stabiliser les murs ;

Attendu que nous avons reçu une offre de services professionnels de Tetra-Tech, ingénieurs-conseils en structure de bâtiment patrimonial au montant de **13 423,38 \$ + 671,17 \$(TPS) + 1 338,98 \$(TVQ) = 15 433,53 \$** pour le soutènement des vestiges ;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adresse une demande au *Programme d'aide à la restauration patrimoniale* de la MRC Les Basques pour la maison Francois-Leclerc située sur le lot 5 546 498, et autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires.

02.2025.43

##### **8.3 Demande de contribution financière pour la tenue des activités de la semaine de relâche en collaboration avec la Ville de Trois-Pistoles**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges contribue au montant de 1 000 \$ à l'égard de la tenue des activités de la semaine de relâche en collaboration avec la ville de Trois-Pistoles. Un chèque au nom de cette dernière sera émis.

##### **8.4 Désignation d'un membre du conseil municipal pour le comité Biblio**

Point reporté.

02.2025.44

##### **8.5 Désignation d'un membre du conseil municipal pour le comité Habitation pour la relève agricole**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges désigne monsieur Philippe De Carufel, conseiller municipal, sur le Comité Habitation pour la relève agricole dans le cadre du projet de recherche-action « Repenser l'habitation pour la relève agricole mené par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA), en collaboration avec l'organisme à but non lucratif Habitations Canopée (HC).

9. **DOSSIERS EMPLOYÉS**

02.2025.45 9.1 **Demande d'augmentation de la compensation pour usage du cellulaire personnel du directeur général en raison de son usage 24/24**

Il est proposé par monsieur Charles Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges augmente la compensation mensuelle allouée pour l'usage du téléphone cellulaire personnel du directeur général et greffier-trésorier, passant de 25 \$ pour la porter à 50 \$ en raison de son utilisation continue.

02.2025.46 9.2 **Mise en place du poste d'adjoint au contremaître des travaux publics et prime associée à ce rôle**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges mette en place au poste d'adjoint au contremaître des travaux publics une prime de 2\$/hres aussi longtemps que l'employé assume ce rôle.

10. **VARIA**

02.2025.47 10.1 **Demande de subvention à patrimoine canadien**

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à Patrimoine canadien dans le cadre du programme ***Développement des communautés par le biais des arts et patrimoine – Volet Fonds des legs*** pour le projet « Commémoration du 200<sup>e</sup> anniversaire de la maison François-Leclerc »;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 92 236 \$ avec Patrimoine canadiens pour la réalisation de ce projet;

Considérant que l'entente de subvention respecte les dispositions du décret 1852-2024 adopté le 18 décembre 2024;

Il est proposé par Charles Lavoie et unanimement résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges approuve le projet d'accord de subvention avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme ***Développement des communautés par le biais des arts et patrimoine – Volet Fonds des legs*** pour la réalisation du projet « Commémoration du 200<sup>e</sup> anniversaire de la maison François-Leclerc »;

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

Que monsieur Dany Larrivée, directeur-général et greffier-trésorier soient autorisés à signer cet accord pour et au nom de la municipalité.

02.2025.48 10.2 **Carnaval Opti-Neige / tenu le 14 et le 15 février 2025**

**Aux organisateurs et bénévoles du Carnaval Opti-Neige,**

Proposé par monsieur Gilles Lamarre et unanimement résolu par les conseillers présents, le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges souhaite exprimer sa profonde gratitude et ses félicitations les plus sincères pour le succès éclatant du Carnaval Opti-Neige, tenu du 14 au 15 février 2025.

Votre dévouement, votre travail acharné et votre passion ont été les éléments clés de cet événement exceptionnel.

Aux organisateurs, nous reconnaissons votre minutieuse orchestration de chaque détail, qui a créé une ambiance à la fois chaleureuse et festive. Votre vision, planification et coordination ont permis de transformer ce Carnaval en une expérience inoubliable pour tous.

Aux bénévoles, vous avez été les véritables héros œuvrant en coulisses. Votre présence, votre sourire et votre énergie ont illuminé chaque instant de cette célébration. Que ce soit pour l'accueil des visiteurs, la logistique, la sécurité ou les animations, vous étiez toujours là, prêts à donner le meilleur de vous-mêmes.

Félicitations pour cette édition mémorable et rendez-vous à l'année prochaine !

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

02.2025.49

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19 heures 32 minutes, monsieur Gilles Lamarre propose la levée de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire du 17 février 2025 reportée au 18 février 2025 (étant donné la tempête) est levée.

---

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

---

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées